

DEL2025_04_078

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 30
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente avril, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 24 avril 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Franck BARTH (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Sophie GERARD (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Laurent CHAINEY (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur proposition de Xavier LEMOINE.

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement administratif communal administré par un conseil d'administration dont la présidence est assurée par le Maire.

Le conseil d'administration se compose, en nombre égal, et au maximum au nombre de huit, de membres du conseil municipal élus en son sein et de membres nommés par le Maire ne faisant pas partie du conseil municipal mais participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées par la commune.

Le nombre de membres du conseil d'administration est fixé par délibération et l'élection se fait au scrutin de liste, par bulletin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Suite au départ de l'un des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, il convient de procéder à une nouvelle élection de ses membres.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 123-4 et suivants, ainsi que R. 123-7 et suivants,

Vu la délibération n°2008/031 du 15 mars 2008 fixant à 6 le nombre de représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, ainsi que des membres nommés par le Maire,

Vu la délibération DEL2020_06_056 du 2 juin 2020 relative à la fixation du nombre et à l'élection de représentants du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la délibération DEL2023_02_003 désignant un représentant du conseil municipal au Centre Communal d'action sociale,

Les représentants sont Monsieur Xavier LEMOINE (président), Madame Sophie GERARD, Monsieur Jean ARSLAN, Madame Maryline MARQUES, Madame Halima BOUKREDINE, Madame Djena DIARRA, Mme Angélique PLANET LEDIEU.

Vu la démission présentée par Mme Maryline MARQUES, de son poste de conseillère municipale,

Considérant la nécessité de procéder à une nouvelle élection afin d'avoir le nombre requis de représentants du conseil municipal,

Considérant la proposition de la liste « TOUS UNIS POUR MONTFERMEIL » de désigner Monsieur Jean-Yves LAVALLEZ,

Xavier LEMOINE propose le vote à main levée,

A l'unanimité, le vote à main levée est accepté,

Il est proposé au Conseil Municipal :

De désigner Monsieur Jean-Yves LAVALLEZ afin de remplacer Mme Maryline MARQUES comme représentant au sein du Centre Communal d'Action Sociale

Les représentants au Centre Communal d'Action Sociale sont donc :

- Monsieur Xavier LEMOINE (président),
- Madame Sophie GERARD,
- Monsieur Jean ARSLAN,
- Madame Halima BOUKREDINE,
- Madame DJENA DIARRA.

— Monsieur Jean-Yves LAVALLEZ
— Madame Angélique PLANET LEDIEU,

**Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :
30 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Mohammed YACHOU

5 ABSTENTIONS

M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 07.05.2025
Au Représentant de l'Etat
Publié le 07.05.2025
Montfermeil, le 07.05.2025
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)